

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Mairie de Salon-de-Provence
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement -
Immeuble le Septier
6, Rue Lafayette
13300 Salon-de-Provence

Marseille, le 5 décembre 2022

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique unique dans le cadre de la réalisation du complément du demi-diffuseur de Salon nord de l'autoroute A7 sur la commune de Salon-de-Provence.

L'UPE 13 pays Ouest métropole a souhaité se positionner sur le projet visant à compléter le demi-diffuseur de Salon nord sur l'A7 existant (n°27) et réaliser ainsi un accès total (entrée sortie) et apporter le regard de ses adhérents regroupés sur le Bassin du pays salonais.

L'UPE 13 Ouest, fédère près de 700 entreprises adhérentes représentant plus de 74 000 salariés du secteur privé. Elle travaille étroitement avec les ZAE du territoire et porte les intérêts et la parole des entreprises sur les grands sujets qui concernent le développement de leur activité au rang desquels la mobilité.

La mobilité prise en sens large est un atout majeur pour le développement et l'attractivité du Bassin Aix en Provence. De ce point de vue, un territoire économique desservi correctement par des infrastructures efficaces et des transports en commun adaptés verra sa note d'attractivité augmenter sensiblement et avec elle l'implantation de nouvelles entreprises et donc un emploi local durable. La mobilité est donc pour nous entrepreneurs une des conditions essentielles de l'employabilité et donc du développement économique de nos organisations.

Salon de Provence par sa situation géographique constitue la porte nord de la métropole Aix-Marseille-Provence. Bordée à l'est par l'A7 dans un axe nord/sud et au sud par l'A54 sur un axe est/ouest, la ville de Salon de Provence est un maillon économique stratégique pour le territoire métropolitain.

Positionné sur l'arc méditerranéen entre Gènes et Barcelone et au nord de la Zip de Fos, le foncier économique de l'agglomération de Salon de Provence est tourné vers des activités diverses, avec un équilibre trouvé entre commerces de proximité et, dans ses diverses zones,

activités de transport et logistique ainsi qu'une activité de sous-traitance industrialo-portuaire affirmée. La proximité au nord du bassin économique d'Avignon très fortement organisé autour des filières « agro/agri » vient renforcer ce positionnement économique.

L'équipe municipale de Salon de Provence a travaillé ces dernières années à développer et renforcer son foncier économique en bordure des autoroute A7 et A54. Avec le développement de la zone des Roquassiers plutôt ouverte à l'artisanat, le Parc d'activité de la Crau consacré aux activités de la logistique, la zone de La Gandonne dédiée aux activités tertiaires, la ville offre des toutes les options pour l'implantation de nouvelles entreprises.

De plus, le bassin de vie situé au nord de Salon de Provence est constitué de près de 75 000 habitants et génère 28 000 déplacements quotidiens nord/sud par des camions et voitures qui rejoignent des bassins de vie et économiques de part et d'autre de Salon de Provence.

Cette dynamique économique vient s'appuyer aujourd'hui sur le projet visant à compléter le demi-diffuseur de Salon nord sur l'A7 existant (n°27). Inscrite au Schéma de Cohérence Territorial, cette réalisation répond à plusieurs attentes.

En premier lieu, ce projet permettra d'optimiser une infrastructure existante mais incomplète (demi-échangeur) en la dotant d'infrastructures en prise avec le réseau de mobilité prévu au Plan de Déplacements Mobilités.

De fait, tel que présenté dans le PDM¹, la métropole organisera les mobilités à partir d'un Parking Relais (P+R) de 200 places en connexion avec le Pôle d'Echanges Multimodal de Salon Gare, lui-même raccordé au Réseau Express Métropolitain.

Ce projet répond également à une double exigence environnementale et sécuritaire.

Environnementale parce qu'en offrant une alternative à la traversée de Salon de Provence par des milliers de véhicules venant du nord (pour rappel 28 000 échanges), dont un report de 50% du trafic poids lourds sur l'A7 évitant ainsi la traversée de la commune, ce projet permet avant tout une diminution de la pollution en centre-ville et une amélioration de la qualité de l'air.

Sécuritaire parce qu'en évitant les véhicules en transit responsables de 76% des accidents en centre-ville, celui-ci va naturellement retrouver une circulation apaisée permettant le déploiement, comme prévu dans le PDM, de solutions de mobilités douces et le renforcement des transports en commun assurant plus efficacement la mobilité nord/sud. Sécuritaire encore parce que grâce à l'accès créé, les véhicules de secours situés au sud de l'agglomération, gagneront en temps d'approche en évitant la traversée du centre-ville.

Enfin, l'attractivité de notre territoire et, avec elle, le développement des grands centres urbains (Marseille et Aix-en-Provence notamment) pousse la demande de foncier d'habitation en dehors

¹ Plan de Déplacement Mobilité

des grandes agglomérations déjà saturées. La réalisation d'un échangeur complet au nord de Salon de Provence constituera un point d'attractivité majeur pour le développement du foncier à destination de logements entre Lamanon et Salon de Provence.

Parce que ce projet apportera une dynamique économique au nord de la commune, l'Upe 13 Ouest métropole se positionne favorablement pour la réalisation du complément du demi-diffuseur de Salon Nord de l'A7, dès lors que toutes les exigences légales en matière environnementales sont respectées.

On peut cependant regretter que pour ce projet rien ne soit prévu, à partir du Parking Relais « Tallagard » créé à cette occasion au nord de salon, pour organiser une politique de logistique urbaine efficace. Nous notons également que rien n'est écrit non plus sur ce point pour les 3 autres Parking Relais (IUT, Lurian, Salon-Gare) de la commune. Il nous semble important d'anticiper ces nouvelles logiques et transitions et ainsi poursuivre l'évitement de production de gaz à effet de serre au centre de nos villes. A ce titre, les résultats du sondage effectué lors de la conférence de la logistique régionale du 12 juillet 2022 organisée par la Région Sud priorise la constitution de Pôles Fret d'Echanges Multimodaux (PFEM) pour les mettre en réseau.

Les entreprises adhérentes à l'UPE13 interrogées sur le projet de demi-échangeur au nord de Salon de Provence regrettent également l'absence de gratuité entre les échangeurs nord/sud de Salon de Provence qui risque notamment d'inciter les automobilistes à transiter gratuitement par le centre-ville et ainsi compromettre l'objectif d'évitement de l'échangeur autoroutier. Pour certaines entreprises, si le demi-échangeur est une vraie solution à l'accessibilité de leur entreprise située au nord de la ville, le coût de cette option va impacter de nouveau le pouvoir d'achat des collaborateurs concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos respectueuses salutations.

Marie BORNI et Romain GILLE
Présidents de l'Upe 13 Ouest métropole